

**DÉCISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA  
QUATRIÈME RÉUNION DE COORDINATION SEMESTRIELLE**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.558(XXIV) adoptée en janvier 2015 approuvant l'offre de la République de Zambie d'accueillir la session ordinaire de juin-juillet 2022 de la Conférence.
2. **RAPPELLE EN OUTRE** les décisions Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII) et Assembly/AU/Dec.687 (...) adoptées en janvier 2017 et janvier 2018 respectivement, concernant la Réunion de coordination semestrielle ;
3. **DÉCIDE** que les dates de la quatrième Réunion de coordination semestrielle et des sessions précédentes du Conseil exécutif et du COREP sont les suivantes :
  - i) Quarante-quatrième Session ordinaire du COREP, du 20 juin au 8 juillet 2022, à Addis-Abeba, Éthiopie ;
  - ii) Quarante et unième Session ordinaire du Conseil exécutif les 14 et 15 juillet 2022, à Lusaka, Zambie ;
  - iii) Quatrième Réunion de coordination semestrielle de l'Union africaine et des CER le 17 juillet 2022, à Lusaka, Zambie ;
4. **DEMANDE** à la Commission de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin d'organiser la quatrième Réunion de coordination semestrielle, ainsi que les réunions préparatoires du Conseil exécutif et du COREP selon les dates susmentionnées.